

COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS



Rapport annuel **2022**



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  **TOULOUSE**



Toulouse accessible

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Les chiffres clés 5
- 2022, challenge relevé 6
- Qu'est-ce que la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) ? 8

PARTIE 1

TOULOUSE, VILLE ACCESSIBLE

12

- Accessibilité des bâtiments municipaux (ERP) 13
 - Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée 13
 - Les chiffres de l'accessibilité des ERP dans l'Ad'AP 14
 - Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité 15
- Le dispositif de recensement des logements accessibles 16
 - Petit rappel de la phase d'expérimentation 16
 - L'avancement du recensement au 1^{er} janvier 2023 16
 - Bilan intermédiaire 17
- Pour une meilleure accessibilité des commerces 18
 - Les ambassadeurs de l'accessibilité 18
 - Quel constat sur le terrain ? 19
- Voirie et espaces publics 21
 - Zoom sur des travaux d'aménagement réalisés 22
- Destination pour Tous 23
 - La médaille d'Or pour Toulouse 23

PARTIE 2

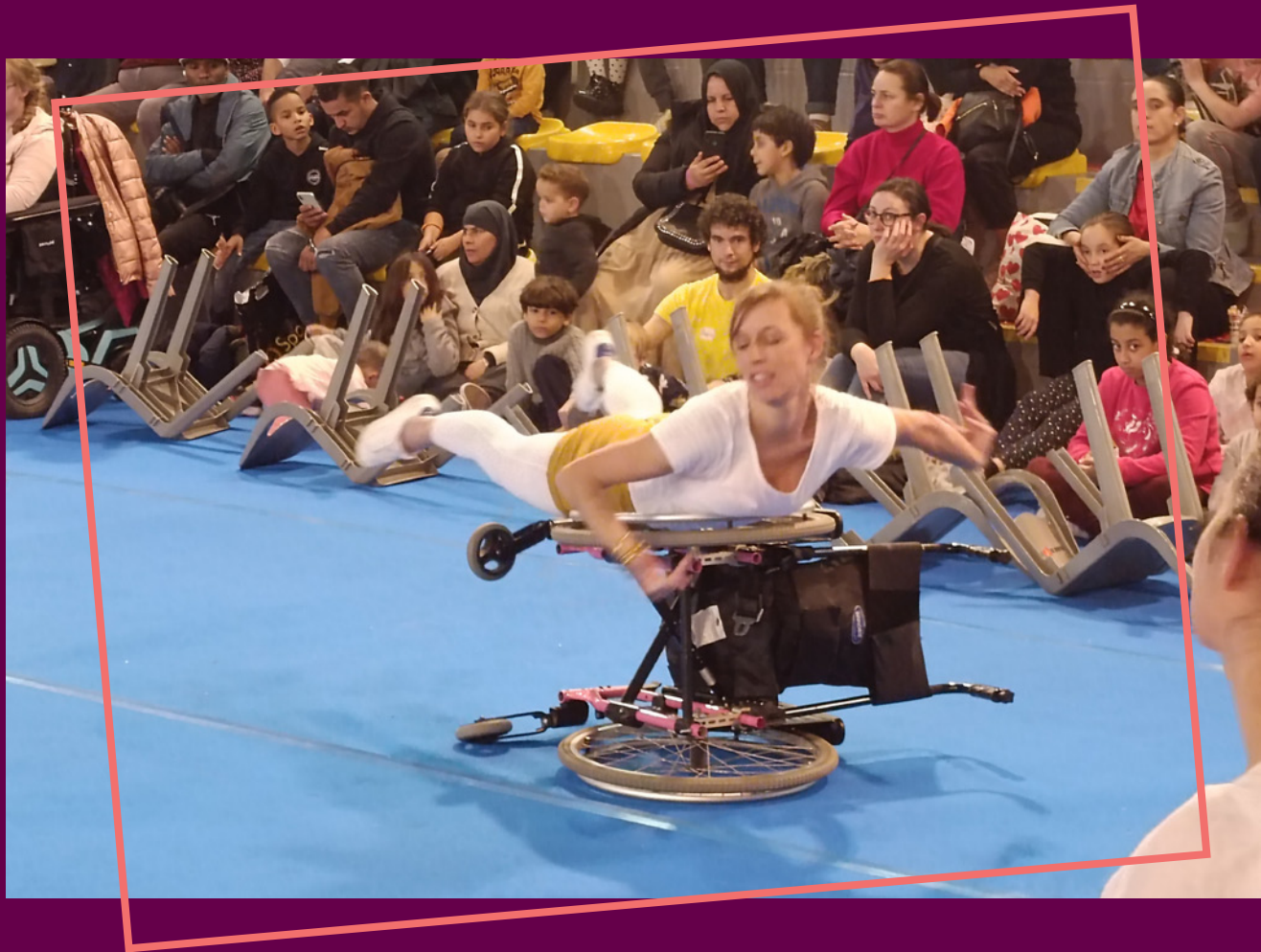
TOULOUSE, VILLE INCLUSIVE

24

- De la petite enfance à l'adolescence, faciliter les parcours en inclusion 25
 - À la Direction Petite Enfance, un service dédié : le service Prévention, Santé, Inclusion. 25
 - Direction de l'Éducation : une cellule Inclusion Handicap 26
 - Direction Enfance et Loisirs : une mission Inclusion 27
- Le label Villes pour Tous 28
 - Contexte 28
 - Un plan de communication ambitieux 29
 - Outils d'accessibilité 29



INTRODUCTION



Quelques chiffres autour du handicap

TOULOUSE*



12 432

personnes allocataires de
l'Allocation Adultes Handicapées
(AAH) sur la ville de Toulouse²



4 568

enfants percevant l'Allocation
d'éducation de l'enfant
handicapé (AEEH) sur la ville de
Toulouse

TOULOUSE MÉTROPOLE*



18 075

allocataires* de l'Allocation
Adultes Handicapées (AAH)
sur le territoire de Toulouse
Métropole adultes handicapés



8 276

enfants percevant l'Allocation
d'éducation de l'enfant
handicapé (AEEH)

* chiffres décembre 2021

HAUTE-GARONNE*



27 789

allocataires de l'Allocation
Adultes Handicapées (AAH) sur
toute la CAF Haute-Garonne



15 599

enfants percevant l'Allocation
d'éducation de l'enfant
handicapé (AEEH) pour la CAF
de la Haute-Garonne

* chiffres juin 2022



2022, challenge relevé

Après deux années fortement perturbées par des conditions sanitaires difficiles, de nombreux projets ont vu le jour en cette année 2022 et pas des moindres : l'obtention de la marque d'État Destination pour Tous – niveau or pour Toulouse et le lancement du label Villes pour Tous.

Avec une expansion toujours plus importante en termes de population et des relations de plus en plus fortes avec les communes constituant sa Métropole, la ville de Toulouse consolide chaque année sa position de ville leader en France dans de nombreux domaines.

Pôle incontournable au niveau de l'aéronautique, de l'espace et de la recherche, son attrait touristique croît chaque année et attire un public toujours plus varié, nécessitant une vraie politique d'accessibilité et d'inclusion tendant vers l'accessibilité universelle.

L'accessibilité universelle, c'est la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables pour concevoir des produits, des équipements, des programmes, des offres et des services qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. Ce concept d'universalité nécessite de réunir l'ensemble des conditions pour permettre un plein accès à un bien, un service ou une activité : un accès physique, un accès informationnel, un accès relationnel et un accès communicationnel. L'accessibilité universelle est une opportunité dans la conception permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Rendre une ville accessible à tous, c'est **rendre accessible** dans sa totalité, et à tout type de handicap (moteur, auditif, visuel, mental, psychique et cognitif) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des problèmes de santé, avec charges ou poussettes...) **l'ensemble de la chaîne de déplacement : le logement, la voirie, les espaces et jardins publics, les transports ou encore les établissements recevant du public.**

C'est aussi permettre à toute personne en situation de handicap **de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville et ainsi de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** en mettant en œuvre un accompagnement adapté, une tarification spécifique, etc.

« 67 000 visiteurs
sur l'été 2022

20 % de hausse
par rapport à 2021 »



C'est enfin donner l'opportunité à tous les acteurs de la vie locale de pouvoir se former et être accompagnés dans leurs démarches de mise en accessibilité : une dynamique portée par la Mairie de Toulouse au sein du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale.

Ainsi, la politique de la collectivité se développe autour de ces deux axes forts : l'accessibilité de tout à tous qui induit un confort d'usage, y compris pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap (familles avec poussettes, seniors...) et l'inclusion au cœur de la vie de la cité.

La force d'un réseau dynamique

Fort de sa centaine d'associations représentant les personnes en situation de handicap, le maillage associatif de la ville de Toulouse est parmi l'une des plus grandes forces et opportunités pour le territoire. La mobilisation d'associations structurantes au sein des groupes de travail de la collectivité permet une concertation active des personnes en situation de handicap et la construction d'une ville dans laquelle tous les besoins sont pris en compte.

Qu'est-ce que la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) ?

La Commission communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) rendue obligatoire par la loi pour les communes et intercommunalités de plus de 5000 habitants a été renommée **Commission communale accessibilité pour Tous (CAPT)** pour la ville de Toulouse en 2016.

Instance de concertation émanant de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap, la CAPT a été créée après délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006.

La Commission communale Accessibilité Pour Tous s'est réunie le 9 mars 2023 pour dresser le bilan des actions qui ont été menées durant l'année 2022.

Monsieur Christophe Alves a présidé cette commission en sa qualité d' élu en charge du handicap.



Les membres de la Commission Communale Accessibilité pour Tous

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune, de représentants des associations de personnes en situation de handicap ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville, la Commission communale Accessibilité Pour Tous accueille également plusieurs associations de seniors ainsi que des organismes représentant des acteurs économiques.

Représentants de la commune

M. ALVES – Conseiller municipal délégué en charge de l'occupation du Domaine public, des centres sociaux, du handicap et de la vie associative – représentant le Maire, Président de la Commission

Mme KATZENMAYER – Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, des crèches et de l'aide à la garde à domicile

Mme LALANE de LAUBADÈRE – Adjointe au Maire en charge de la coordination des actions pour Bien grandir, des affaires scolaires, du périscolaire, de la réussite éducative, du contrat local à la scolarité et de la signature des documents relatifs à la Caisse des écoles

Mme LAIGNEAU – Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, des coulées verte, de l'architecture communale, de la procédure de classement du centre-ville de Toulouse au patrimoine mondial de l'Unesco, des opérations foncières d'aménagement et de la signature des conventions de portage avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL)

M. ARSAC – Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat et en charge de la coordination des maires de quartier et de la participation citoyenne (démocratie locale)



Les associations représentant les personnes en situation de handicap

Ces associations représentent les personnes en situation de handicap pour tous les handicaps : moteur, sensoriel, cognitif, mental, psychique et/ou polyhandicap.

- **AGAPEI** (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap)
- **ANPIHM** (Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteur)
- **APF** France Handicap 31
- **AST** (Association des Sourds de Tolosa)
- **AVH** (Association Valentin Haüy)
- **ASEI**
- **Austime 31**
- **Chiens guides d'aveugles**
- **CTEB** (Centre de Transcription et d'Édition en Braille)
- **L'Esperluette**
- **FNATH Grand Sud**
- **Fondation Marie Louise**
- **G.I.H.P** (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques)
- **Handicap Défi**
- **IJA** (Institut des Jeunes Aveugles)
- **Ladapt Haute-Garonne** (L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)
- **SAHEHD** (Service d'accompagnement et d'hébergement pour Étudiants Handicapés Dépendants)
- **Comité régional handisport Occitanie**

Les représentants des personnes âgées

- **Relais amical Malakoff Médéric**

Les représentants des acteurs économiques

- **Chambre de Commerce et d'Industrie**
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**
- **CAPEB** (Organisation professionnelle des artisans du bâtiment)
- **USH Occitanie** (Union Sociale de l'Habitat)
- **JCE** (Jeune Chambre Economique)
- **Le Directeur de la Gare Toulouse-Matabiau**

Les représentants d'autres usagers de la ville

- **UDAF 31** (Union Départementale des Associations Familiales)

Les représentants d'autres organismes

- **IME** (Institut Medico Educatif) Montaudran (Centre Communal d'Action Sociale)

Les missions de la Commission Communale Accessibilité pour Tous

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des Établissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité dont les missions sont de :

- **Dresser le constat** de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et dans ce cadre être destinataire, pour les ERP situés sur le territoire communal :
 - des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
 - des documents de suivi de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP
- **Tenir à jour**, par voie électronique, les listes des ERP situés sur le territoire communal, qui :
 - ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée
 - sont déclarés accessibles.
- **Établir un rapport annuel** présenté en Conseil Municipal
- **Faire toutes propositions utiles** de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- **Organiser un système de recensement** de l'offre de logements accessibles.
- **Aller plus loin avec la politique inclusive** qui intervient dans l'offre sur le territoire dès lors que l'accessibilité réglementaire sera acquise.

Ils animent aussi des concertations

Toulouse Métropole
thématique: accessibilité de la voirie et des espaces publics

Tisséo - Smtc
Commission accessibilité réseau urbain de Toulouse (CARUT).



© Mairie de Toulouse



© Mairie de Toulouse

Le fonctionnement de la concertation et des groupes de travail

Pour assurer la concertation voulue par la loi de 2005, le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale travaille étroitement avec les associations représentant les seniors et les personnes en situation de handicap.

Tous les mois, le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale anime des groupes de travail « Ville accessible, ville inclusive » autour de différentes thématiques: bâti, logement, espaces verts, voirie, loisirs, sports, culture... avec ces associations et les autres membres de la CAPT.

Régulièrement, des directions ou services de la Mairie et de la Métropole viennent également présenter des projets en lien avec les thématiques d'accessibilité et d'inclusion afin de favoriser au maximum la co-construction et la concertation en amont des projets.

PARTIE 1

TOULOUSE,

VILLE ACCESSIBLE



© Mairie de Toulouse

Toulouse
accessible

Accessibilité des bâtiments municipaux (ERP)

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en place de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), obligation légale pour permettre l'accès de tous aux établissements publics.

Au-delà de la stricte mise en accessibilité, les deux collectivités tendent également au maximum vers un confort d'usage pour tous (personnes en situation de handicap ou personnes à besoins spécifiques comme les parents avec poussettes, femmes enceintes, seniors...) afin que l'accès aux bâtiments publics devienne plus facile quelque soit la situation de l'utilisateur.

En 2022, ce sont **43 Établissements recevant du public (ERP) municipaux qui ont été rendus accessibles.**

Le cahier de prescriptions accessibilité et qualité d'usage des ERP

Ce cahier de prescriptions a pour but de compiler en un seul document toutes les obligations légales et d'usage pour la construction et/ou la mise aux normes d'accessibilité d'un bâtiment. Ce cahier est en cours de mise à jour afin de prendre en considération les nouvelles obligations réglementaires et les retours sur le terrain des associations ainsi que des usagers. Le cahier de prescriptions est distribué aux différents maîtres d'œuvre travaillant sur les ERP Mairie et Métropole. Son application est obligatoire.

Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a démarré en fin d'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2025 pour aboutir à la mise en accessibilité totale de tous les ERP de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole.

Au total, ces deux collectivités gèrent **782 bâtiments recevant du public, dont 646 sont inscrits dans l'Ad'Ap.** En effet, les réalisations récentes intègrent directement les obligations d'accessibilité ainsi que les prescriptions du Domaine Handicap et accessibilité dont l'objectif est d'aller toujours plus loin dans le confort d'usage.

Sur les 782 ERP gérés par les collectivités, près de 60 % sont aujourd'hui accessibles.



© Mairie de Toulouse

Les chiffres de l'accessibilité des ERP dans l'Ad'AP

Au 1^{er} janvier 2023 :

Toulouse Métropole

- **44 ERP** accessibles
- **7 chantiers** en cours
- **12 futures** mises en accessibilité sont à l'étude

Mairie de Toulouse

- **303 ERP**
- **37 ERP** en travaux
- **143 établissements** actuellement à l'étude

Le chiffre :

77 %

Près de 80 % des travaux sur les bâtiments inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en 2016 sont réalisés ou en cours au 1^{er} janvier 2023.

Grâce à la mobilisation et au travail constant des différentes directions et équipes impliquées dans la mise en œuvre de l'Ad'Ap, le rythme de mise en accessibilité des bâtiments ne faiblit pas. Au 1^{er} janvier 2023, 85 % de l'objectif est atteint.

Les derniers ERP restants représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie : les futurs bâtiments à rendre accessibles comptent parmi les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener. De plus la hausse des coûts généraux de la construction constitue une contrainte supplémentaire auquel la collectivité doit faire face.

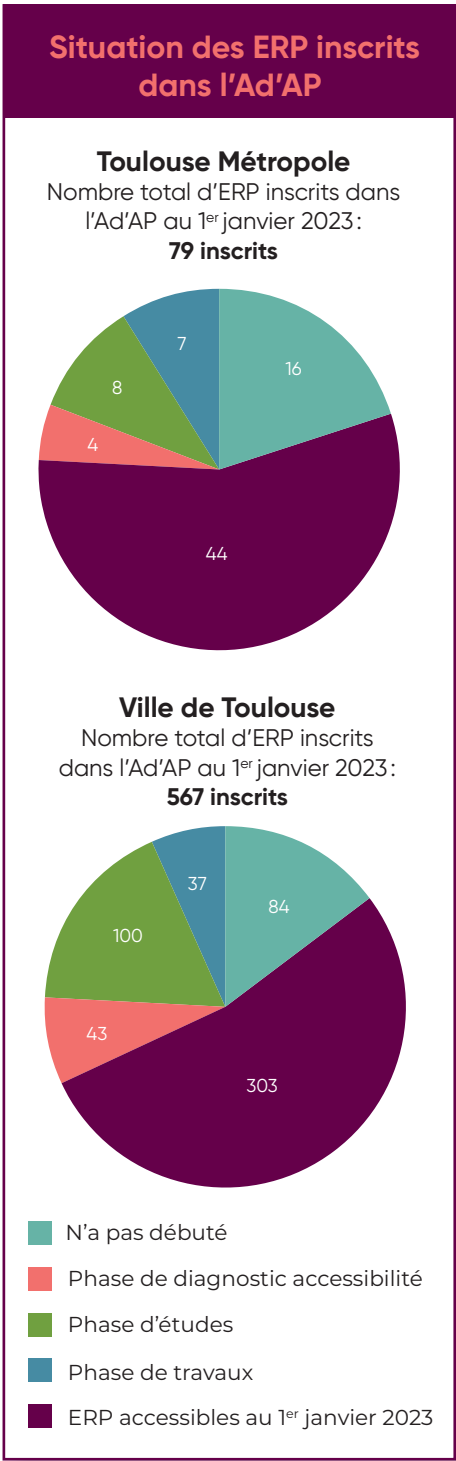
Un budget respecté

- Pour 303 établissements accessibles pour la ville de Toulouse le coût prévisionnel de mise en accessibilité est de 15,53 millions d'euros.
- Coût réel de 16,07 millions.

Pour rappel, c'est un budget total de 51 millions d'euros (46 millions mairie de Toulouse et 5 millions Toulouse Métropole) qui a été prévu pour les travaux de mise en conformité des ERP Mairie et Métropole jusqu'en 2025. Ce budget ne prend pas en compte les réhabilitations de grande ampleur prenant de fait en compte l'accessibilité.

Travaux : un processus de concertation indispensable

- premier diagnostic réalisé par la Direction de l'Immobilier et des Bâtiments (DIB)
- réunions préparatoires avec les usagers, la direction gestionnaire du bâtiment via le réseau des référents handicap pour assurer un travail sur l'usage du bâtiment
- travail de concertation avec les équipes de la Voirie pour prévoir une planification de travaux concomitante avec d'éventuels travaux voirie.



Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité en 2022

École primaire Lardenne et Gymnase
415 000 €



Avant Après Avant Après

École primaire Jules Julien
410 000 €



Avant Après

Église du GESU
180 000 €



Avant Après

Local Boulodrome Lou Bosc
24 000 €



« Mettre en accessibilité, c'est aussi souvent permettre une rénovation nécessaire à la bonne utilisation des infrastructures. »

Le dispositif de recensement des logements accessibles

Petit rappel de la phase d'expérimentation

En 2020 et 2021, la Mairie de Toulouse, en partenariat avec les communes de Colomiers, Cugnaux et Blagnac ainsi que plusieurs bailleurs sociaux, a mis en place un dispositif de recensement de l'accessibilité des logements sociaux

Quels objectifs ?

- Expérimenter un système de recensement
- Permettre aux bailleurs sociaux d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine et de son degré d'accessibilité
- Donner aux bailleurs des indicateurs sur les travaux à réaliser pour rendre leurs logements accessibles
- Permettre une analyse de l'accessibilité des logements grâce à une grille très précise d'indicateurs spécifiques.

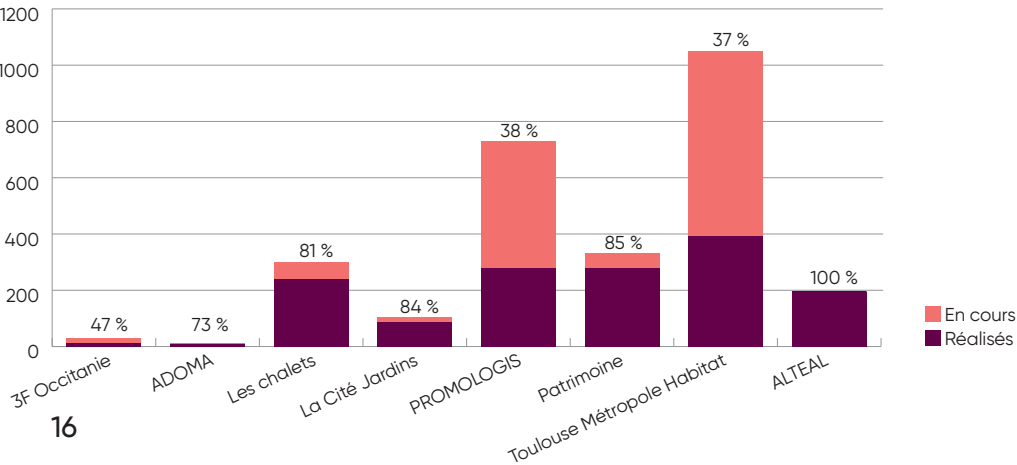
Quels constats ?

- **En 2022, est privilégié le recensement des bâtiments et des résidences dans leur globalité plutôt que celui des logements.**
Malgré un taux de pénétration important, celui-ci reste encore faible par rapport à l'effort déployé pour y parvenir.
L'accès au bâtiment et aux logements est de toute façon essentiel pour pouvoir habiter le logement et pour l'accès des visiteurs et de la famille : c'est donc une première étape vers la mise en accessibilité des résidences sociales.
- **Vacance des logements = facilité de diagnostic d'accessibilité**
Le travail conjoint de l'équipe de recensement avec les bailleurs sociaux a permis de tisser une relation de confiance qui induit un nouveau process : dès qu'un logement social sera vacant, entre deux locataires et sur demande du bailleur, l'équipe de recensement pourra auditer l'accessibilité de l'habitation en question.
Ce process induit une très grande réactivité de la part de l'équipe du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale de part la rapidité avec laquelle les logements sociaux sont attribués.

L'avancement du recensement au 1^{er} janvier 2023

Suite à l'expérimentation, le recensement des résidences de logements s'est poursuivi auprès de 8 bailleurs sociaux (3F Occitanie, ADOMA, Les Chalets, La Cité Jardins, PROMOLOGIS, Patrimoine Languedocienne, ALTEAL et Toulouse Métropole Habitat).

Sur les 2 748 résidences à auditer, 1 495 l'ont été soit près de 60 %



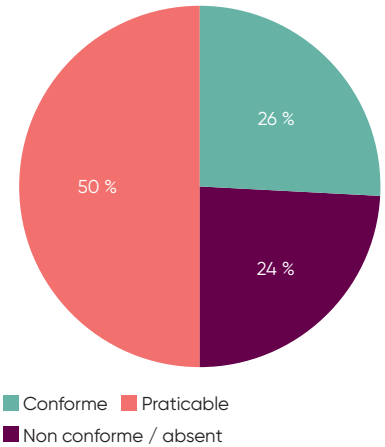
Quelques chiffres

- **1 034 bâtiments audités**
- **3 830 logements visités** par les recenseurs
- **Taux de pénétration de 30 %** (nombre de logements dans lesquels les recenseurs ont eu l'autorisation d'entrer par les locataires). Pour rappel, l'accueil des recenseurs par les locataires d'un appartement n'est pas une obligation.

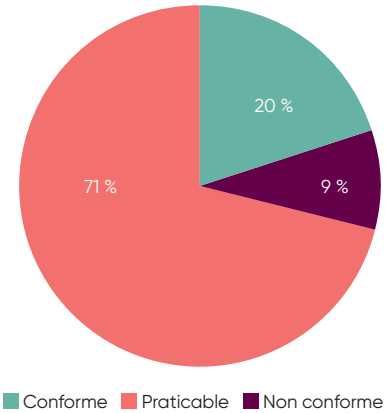
À titre d'exemple, le taux de pénétration des bailleurs sociaux dans leurs propres logements est de 10%.

Sur 1495 bâtiments audités

Accessibilité voirie publique à proximité

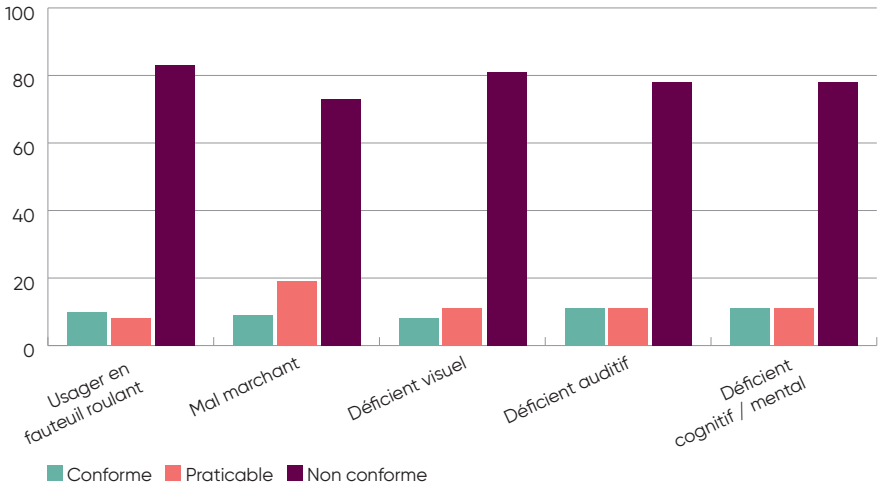


Arrêt de transport en commune à proximité (300m)



Les audits réalisés permettent de vérifier le niveau d'accessibilité et de praticabilité de la chaîne de déplacement au sein des résidences visitées. 3 niveaux d'accessibilité ont été retenus, à savoir : conforme, praticable et non conforme. Enfin 5 typologies d'utilisateurs ont été identifiés : usager en fauteuil roulant, personne mal marchant, déficient visuel, déficient auditif et enfin déficient cognitif ou mental.

Synthèse niveau d'accessibilité des résidences en %



Bilan intermédiaire

Au vu des audits réalisés, le bilan est sans appel. Le niveau d'accessibilité des bâtiments « anciens » est très faible (pour rappel, ont été audités les bâtiments dont la date de dépôt du permis de construire est antérieur à 2007). Ainsi, le parc de logements accessibles se trouve dans les bâtiments récents ou réhabilités. Il est également important de nuancer les termes de logement accessible et logement adapté. Un logement accessible répond à un cadre législatif, un logement adapté répond aux réels besoins de l'occupant.

Quelles perspectives ?

Mieux qualifier et mieux orienter les demandes de logements sociaux des personnes en situation de handicap : c'est l'ambition partagée par toutes les parties de ce dispositif. Chaque handicap est spécifique et nécessite donc une prise en charge et un degré d'accessibilité différent : l'important est donc de pouvoir faire coïncider les deux. En 2023, le recensement des logements accessibles se poursuivra en lien étroit avec les bailleurs sociaux afin de permettre de faire correspondre l'offre et la demande.

Le cahier de préconisations sur l'accessibilité et la qualité d'usage des logements : un outil pédagogique qui va évoluer

Publié en 2019, ce cahier est mis à disposition des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin que puisse être prise en compte la notion de qualité d'usage lors de la construction de logements neufs. Cet outil se voulant avant tout pédagogique a été co-construit avec les associations. Un travail de mise à jour est en cours afin de prendre en compte les évolutions législatives mais également le retour d'expériences des acteurs du monde associatif et du logement. Un travail sur la forme du cahier sera également prévu afin qu'il soit plus facilement utilisable par les constructeurs et donc plus largement appliqué sur le terrain.



Pour une meilleure accessibilité des commerces

Après les logements, la voirie ou encore les établissements recevant du public de la collectivité, c'est l'accessibilité de commerces sur laquelle le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale cherche à mettre l'accent.

En effet, la chaîne de déplacement des citoyens ne s'arrête pas uniquement aux instances publiques ou aux routes et l'accessibilité doit être déployée sur l'entièreté du territoire et suivre les besoins quotidiens des usagers. Les commerces sont donc une étape essentielle du déploiement de cette accessibilité.

Les ambassadeurs d'accessibilité

Pour mener à bien le challenge de sensibilisation et d'accompagnement des commerces à la mise en accessibilité de leur cadre bâti, le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale accueille et forme des jeunes en service civique pour qu'ils deviennent « Ambassadeurs d'Accessibilité ».

Quel processus d'accompagnement ?

Ces jeunes en service civique, recrutés pour une durée de six à huit mois, sont accompagnés systématiquement d'un agent recenseur du Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale dans leur démarche afin de les sécuriser dans leur cadre de travail.

Ils sont également formés sur les principales règles d'accessibilité afin d'accompagner les commerçants au plus près possible de leurs besoins.

Quels sont leurs rôles ?

- Intervenir auprès des commerçants de proximités et des professions libérales
- Les sensibiliser à l'accessibilité de leur local ainsi qu'à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Les accompagner dans leur démarche de mise en accessibilité (travaux à faire, autorisation de travaux, attestations...)
- Leur fournir les ressources nécessaires en termes d'information (coordonnées du Domaine handicap, accessibilité et vie sociale, ressources documentaires...)

La carte d'identité du service civique

- Un jeune âgé de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour un jeune titulaire d'une Reconnaissance Qualité Travailler Handicapé RQTH).
- Sans condition de diplôme ni d'expérience pour assurer une vraie mixité sociale
- S'engage pour une durée allant de 6 à 8 mois
- Travailler uniquement sur des missions au sein d'organismes publics ou associatifs

FOCUS

Les professions libérales : une cible difficile à accompagner

L'appellation « commerce » dans cette opération concerne à la fois les commerces de proximité privés mais également les professions libérales.

Des difficultés particulières ont notamment été identifiées du côté de ces derniers car, très souvent, leurs cabinets sont situés au sein d'immeubles d'habitation gérés par des syndicats de copropriétés.

La mise en accessibilité de ces bâtiments relève donc de décisions collégiales impactant l'ensemble des habitants.

Il n'y a pas d'obligation légale de la part des collectivités à aller sensibiliser et/ou aider les commerces de proximité à comprendre et à se mettre en accessibilité. Il s'agit là d'un effort supplémentaire de la part de la Mairie de Toulouse pour prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans leur quotidien et non pas en s'arrêtant aux champs d'action qui les touchent directement.

En revanche, la loi de 2005 oblige les commerces, comme tous les Établissements Recevant du Public (ERP) à se mettre aux normes d'accessibilité afin de garantir l'égalité des personnes. La Mairie de Toulouse agit à cet instant comme un motivateur pour faire comprendre l'importance de la mise en accessibilité pour tous.

Les ambassadeurs d'accessibilité ne jouent donc pas un rôle de contrôle mais pour engager une démarche d'accessibilité sur tout le territoire.

Quel constat sur le terrain ?

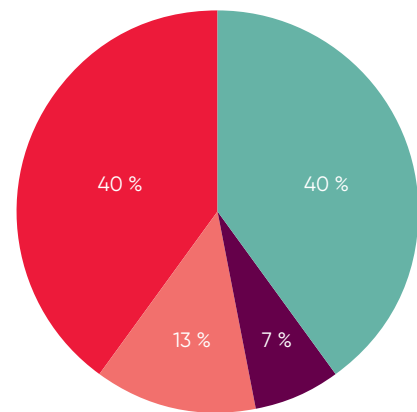
- Une méconnaissance des règles de l'accessibilité : certains commerces sont accessibles mais ne le déclarent pas
- Des travaux d'accessibilité parfois peu coûteux à réaliser : certains commerces sont dits « non accessibles » car, rebutés par la lourdeur administrative des contenus, ils n'ont pas forcément pris le temps de faire un véritable diagnostic alors qu'il suffirait de peu de changements pour les rendre tout à fait accessibles à tous (rampe amovible etc.)
- Difficulté pour les commerçants à trouver une information claire et facilement lisible pour quelqu'un qui n'est pas spécialisé dans l'accessibilité ou le bâti.

Une accessibilité en demi-teinte

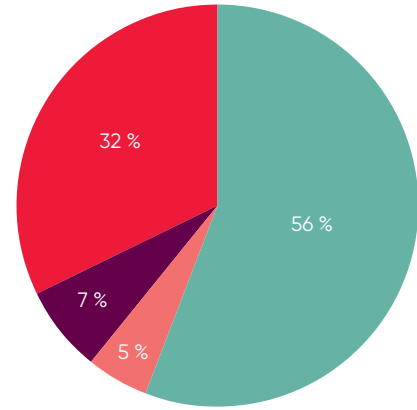
Quelques chiffres

- **+ 1200 établissements de proximité visités.**
 - Parmi eux **75 % correspondent à des magasins de vente et 15 % à des restaurants** (le reste des établissements audités sont identifiés comme des établissements de soins ou administratifs)
- Il a été constaté que les établissements se situant dans des rues ayant été rénovées (comme les rues Pargaminière, d'Alsace-Lorraine ou la rue des Lois par exemple) sont plus facilement accessibles notamment aux usagers en fauteuil roulant et les personnes mal marchants

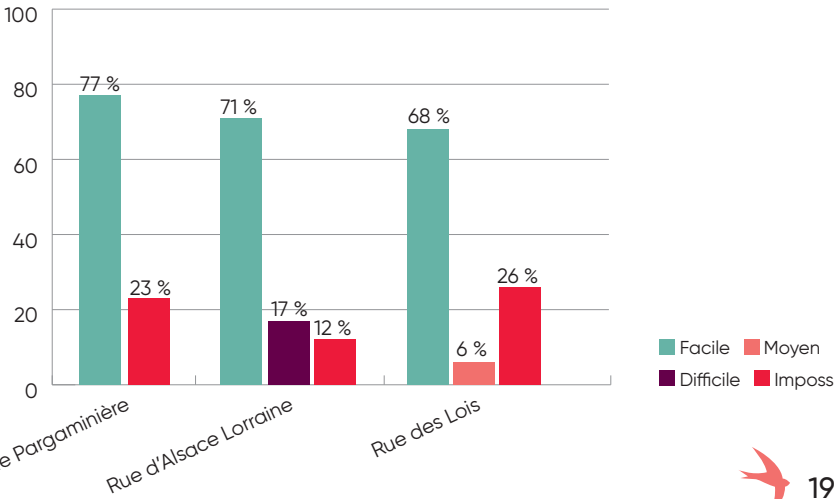
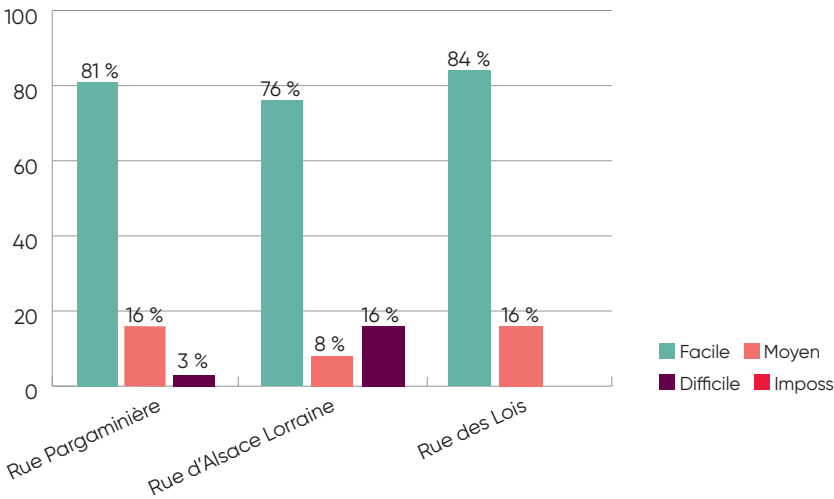
Franchir la porte pour les Mal-marchants



Franchir la porte pour les usagers en Fauteuil roulant



Accessibilité des ERP privés



Informier sur le niveau d'accessibilité

Recenser le niveau d'accessibilité des commerces c'est bien mais encore faut-il que ce niveau d'accessibilité soit connu du public. Aussi, les ambassadeurs de l'accessibilité ont comme rôle de créer ou compléter les fiches des ERP sur l'outil participatif gouvernemental « Acces Libre ».

Au 1^{er} janvier 2023, sur les 1265 fiches que comportait le territoire toulousains, le tiers ont été créées par le Domaine Handicap, Accessibilité et Vie Sociale. Cela permet également de garantir des informations fiables au public.

En parallèle, et conformément au plan d'actions « Destination Pour Tous », la Mairie de Toulouse fait réaliser des diagnostics accessibilité « plus poussés » sur un certain nombre d'ERP. 80 diagnostics ont ainsi été réalisés sur 2021 et 2022 par la société ATIPY et 53 diagnostics l'ont été par la société HAPPENGO en 2022.

Synthèse diagnostics HAPPENGO

Il est prochainement prévu la publication de ces diagnostics auprès du public.

En parallèle, un travail de mise à jour du guide de l'accessibilité à destination des commerces est en cours. Un groupe de travail avec les associations est prévue sur l'année 2023. La publication de ce nouveau guide devrait avoir lieu début 2024.

Acceslibre

Acceslibre a pour objectif de permettre à l'usager en situation de handicap de connaître l'accessibilité d'un établissement avant de s'y rendre. L'utilisateur peut contribuer de manière collaborative à enrichir la base en décrivant un établissement visité ou en faisant un retour sur son expérience sur l'espace collaboratif en question.



Voirie et espaces publics



La compétence voirie et espaces publics est une compétence métropolitaine mais dont la direction gestionnaire travaille en étroite concertation avec le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale de la Mairie de Toulouse notamment pour faciliter la continuité de la chaîne de déplacement et la logique de travaux.

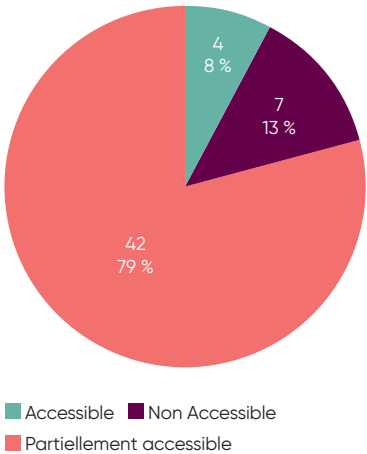
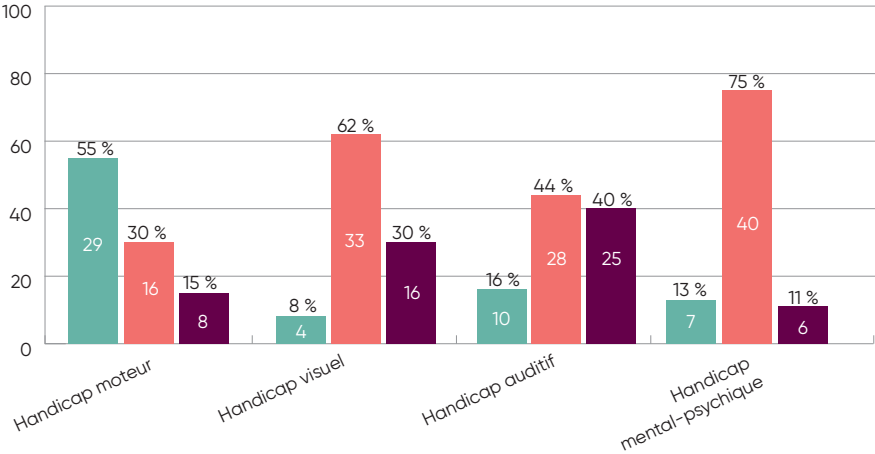
Afin de rendre possible ce cheminement accessible, la direction Voirie et espaces publics s'appuie :

- Sur le schéma directeur d'accessibilité
- Sur la charte d'accessibilité dont la mise à jour a eu lieu sur 2022
De nombreux compléments ont été apportés à la charte (règle d'implantation du mobilier urbain contrasté, bandes de guidage et de séparation, ...).
- Sur des sessions de concertations
Menées dans le cadre des groupes de travail « accessibilité de l'espace public », ces sessions permettent aux associations membres de rencontrer directement sur le terrain les maîtres d'œuvre, les porteurs et les concepteurs de projet pour identifier les problématiques d'accessibilité et y apporter des solutions.

• Sur de la sensibilisation
Cette sensibilisation est menée à la fois auprès des agents de la collectivité qui conçoivent les projets afin de mettre la culture de l'accessibilité au cœur des projets, en amont même de la réflexion mais également auprès des agents de la collectivité dont les missions sont de vérifier la conformité de l'accessibilité sur l'espace public (notamment les terrasses).

En 2022, ce n'est pas moins de **10 groupes de travail** qui ont été réalisés ainsi que **4 ateliers sur le terrain**. Au total **21 sujets ont été abordés** avec les **23 représentants** d'associations.

Niveau d'accessibilité des ERP audités par HAPPENGO



ZOOM

Les ateliers sur le terrain

4 ateliers tests ont eu lieu en extérieur sur 2022 avec les techniciens et les associations PMR, parmi eux un atelier d'une planche test du futur aménagement de la rue de Metz à Toulouse ainsi qu'un atelier test d'une application permettant de transcrire vocalement les lignes affichés sur les bus (application OKO by AYES).

Les sessions de sensibilisation à l'accessibilité

Une vingtaine d'agents ont participé aux sessions de sensibilisation en 2022. Ces sessions ont été proposées en partenariat avec une association et un petit théâtre forum composé d'une troupe de comédiens en situation de handicap.

Les demi-journées de sensibilisation s'articulaient en 3 modules :

- Handicap, théâtre forum pour changer de regard
- Session « découverte » par une mise en immersion afin d'appréhender les situation de handicap de la vie courante
- Session « échanges » sur l'accessibilité en lien avec la Charte technique d'accessibilité de la voirie et de l'espace public de Toulouse Métropole



© Toulouse Métropole

Toulouse Métropole est également adhérente du CEREMA et participe à ce titre activement au Groupe de Travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives (CT-RAVI).

Exemples de travaux d'aménagement réalisés

Desserte du collège Guilhermy à Toulouse



© Toulouse Métropole

Pôle d'échange Jeanne D'Arc à Toulouse



© Toulouse Métropole

Quartier Trois Cocus – Les Izards



© Toulouse Métropole

Destination pour Tous

« La marque Destination Pour Tous est la marque du tourisme inclusif. Cette labellisation accordée pour cinq ans renouvelables valorise les territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées. »

La Mairie de Toulouse s'est engagée depuis 2019 dans le processus de candidature à la marque d'État Destination pour Tous.

Cette marque, co-portée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA), est accordée au plus haut niveau de l'État par un collège réunissant plusieurs ministères ainsi que des associations. Elle permet de labelliser l'accessibilité et les actions inclusives réalisées à l'échelle d'un territoire.

L'objectif de la marque « Destination Pour Tous » est de valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap. La destination doit proposer des activités ou des prestations touristiques prenant en compte l'ensemble des demandes et des besoins des vacanciers en matière de répit, de loisirs, de culture et d'accompagnement, notamment dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

La médaille d'Or pour Toulouse !

Après une longue période nécessaire à l'élaboration du dossier de candidature sur 2020 et 2021, celui-ci a été finalisé en fin d'année 2021 et présenté aux associations en janvier 2022.

Au total, ce n'est pas moins de 46 fiches actions qui ont été co-construites avec les directions de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole ainsi qu'avec des partenaires externes et les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Une fois le dossier de candidature finalisé, devait s'en suivre le « grand oral ».



© Mairie de Toulouse

Une délégation s'est donc rendue au siège de la Direction Générale des Entreprises (DGE) le 20 avril 2022 afin de présenter la candidature de la Mairie de Toulouse. Cette délégation était composée de Christophe ALVES (conseiller municipal en charge du Handicap et directeur du projet de candidature Destination Pour Tous), Sébastien SERAPHIN (responsable du domaine Handicap, Accessibilité et Vie Sociale), Nicolas AOUN (chef du service accessibilité), Maxime ARCAL (référént accessibilité et confort d'usage), Laure MORAND (référént handicap à la direction des Musées), Carol Borgel (responsable qualité et animation partenariale à l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole), Sonia LAVENIR (élue APF France Handicap Haute-Garonne) et Pierre BARADAT (usager déficient visuel).

Tous ont du pendant plus d'une heure valoriser le travail effectué sur la ville de Toulouse et répondre aux questions de la Commission Nationale Destination Pour Tous (CNDPT) qui était constituée de nombreux ministères et d'associations nationales.

Le 25 avril 2022, le résultat tombe: la Mairie de Toulouse obtient la marque « Destination Pour Tous » au niveau Or avec un total de points de 918 (sur 1000 possibles)!

Merci à l'ensemble des personnes qui ont contribué de prêt ou de loin à cette candidature. La mairie de Toulouse s'engage plus que jamais en faveur des personnes en situations de handicap et l'obtention de cette marque permet de valoriser tout le travail déjà accompli. La Collectivité s'engage également dans une démarche de progrès car en matière d'accessibilité et d'inclusion nous pouvons toujours faire mieux!



Toulouse (31) « La ville rose, cité vivante et savante », labellisée Destination pour tous niveau Or (toutes familles de handicap confondues).

PARTIE 2

TOULOUSE,

VILLE INCLUSIVE



© Ville de Toulouse



Le Domaine Handicap, Accessibilité et Vie sociale et les autres directions de la collectivité veillent à permettre l'accès à tous et toutes en matière d'accueil, d'offres éducatives, de loisirs afin qu'une citoyenneté inclusive soit favorisée et garantie sur notre territoire. Cette volonté politique s'applique particulièrement aux enfants et jeunes. Pour agir et se coordonner 3 directions se sont dotées de service, cellule ou mission inclusion. Ce sont les directions de la Petite enfance, de l'Éducation et Enfance et Loisirs.

De la petite enfance à l'adolescence, faciliter les parcours en inclusion

FOCUS

Réglementation

Le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 a fait évoluer le vocabulaire, du concept d'intégration dans le décret précédent à celui d'inclusion.

Aussi le service PSI a particulièrement mis en avant tout au long de l'année 2022, la dimension inclusive de l'accueil du jeune enfant :

(Art. R.2324-17)

« Les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixe au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours du référent "Santé et Accueil inclusif", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »

À la Direction Petite Enfance, un service dédié : le service Prévention, Santé, Inclusion.

La Direction Petite Enfance (DPE), par l'offre diversifiée et la qualité d'accueil proposée dans les établissements du jeune enfant a toujours été très engagée avec les familles dans une démarche préventive et d'accompagnement. En septembre 2021, un service innovant a été créé au sein de la direction petite enfance (DPE) : le service Prévention Santé Inclusion (Se PSI). Il est opérationnel depuis février 2022.

La petite enfance est reconnue comme une période de grandes vulnérabilités mais aussi d'opportunités. Une attention accrue à cette période de vie participe à l'égalité des chances.

Le service composé d'une **équipe pluridisciplinaire** : responsable de service, assistante administrative, médecin, référents santé et accueil inclusif (infirmières puéricultrices), psychologue, psychomotricienne, éducatrice spécialisée, référents inclusion (éducatrice de jeunes enfants), intervient auprès de **73 établissements qui accueillent environ 4 000 enfants**.

Les actions du service s'articulent autour de 3 axes principaux :

- **La prévention** : mieux repérer les difficultés et/ou problématiques vécues par l'enfant et/ou sa famille ; agir tôt pour une meilleure prise en charge
- **La santé** : prendre en compte la santé globale de l'enfant (état de complet bien-être physique, mental et social)
- **L'inclusion** : impulser et soutenir une dynamique d'accueil adaptée et inclusive

Le service est sollicité par les équipes des établissements suite à des inquiétudes lors de l'accueil de l'enfant et/ou de sa famille. Après évaluation des besoins en équipe pluridisciplinaire, un projet se co-construit avec la structure d'accueil : observations, consultations, entretiens familles, accompagnement de l'équipe auprès de l'enfant, orientations vers les partenaires, suivis...

Il propose des interventions qui viennent soutenir les équipes sur le terrain, sous des formats multiples pour une montée en compétences des agents : actions formatives, journées thématiques, épreuves corporels, co-animation d'ateliers enfants/parents, matériels pédagogiques et ressources théoriques...

Les interventions sont réalisées en collaboration avec les familles dans une dynamique partenariale avec le réseau du soin et du médico-social.

Direction de l'Éducation : une cellule Inclusion Handicap

Rattachée au Domaine de l'Offre Éducative – Service des Réussites Éducatives, la Cellule Inclusion Handicap de la Direction de l'Éducation a été créée en 2020 pour garantir un accueil de qualité des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers dans les Centres de Loisirs Associés à l'École (Claé), soutenir la diffusion d'une culture inclusive commune et partagée et favoriser le développement de projets. Elle est pilotée par une cheffe de service et est composée de 2,5 équivalents temps plein éducatrices spécialisées. Ses principaux axes d'interventions sont :

- **Accompagner et soutenir** des équipes municipales intervenant sur les temps périscolaires sur la thématique de l'inclusion (anticiper, accueillir au quotidien, faire du lien avec la famille, accompagner les professionnels).
- **Mettre en œuvre les projets** co-construits des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) dans les écoles (15 UEE, 1 unité d'enseignement externalisée en maternelle pour enfants autistes)
- **Développer des projets et des partenariats** privilégiés avec l'Éducation nationale (formation conjointe), mais aussi avec les gestionnaires de Claé, la Caisse d'allocations familiales, le Service pour l'inclusion en accueil collectif de mineurs de l'UFCV, la Maison départementale des personnes handicapées, les gestionnaires des établissements médico-sociaux, les services de la collectivité, les familles.

La direction de l'Éducation organise 2 fois par an, un comité de pilotage du projet Inclusion handicap de la direction.

FOCUS

Les actions de la Cellule Inclusion Handicap en 2021/2022

54 interventions sur sites, qui contribuent à diffuser la culture inclusive et à amorcer une dynamique visant à élaborer un projet d'accueil de l'enfant. Ces interventions se font selon plusieurs modalités :

- sur sollicitation d'une équipe Claé, par des échanges et interventions en réunion autour des difficultés de l'enfant, des aménagements possibles, des accompagnements à la mise en place d'outils, ou par des observations de temps périscolaires pour affiner les besoins du Claé, ou par des observations des besoins d'un enfant (avec accord préalable de sa famille)
- à l'échelle d'un territoire, par la proposition de réunions thématiques en fonction des besoins repérés par les responsables de secteur et/ou de la coordinatrice technique-éducative
- par l'élaboration et la mise à disposition d'outils et de ressources (ex : procédures, document entretien-recrutement des AVL...).

FOCUS

Quelques chiffres année 2021/2022

Sur le temps scolaire

- La Ville de Toulouse compte **210 écoles publiques** : **111 écoles maternelles** et **99 écoles élémentaires**
- On compte **34 071 élèves** (incluant UPE2A et ULIS) en écoles maternelles et élémentaires,
- **21 731 élèves en élémentaire** et **13 340 élèves en maternelle** soit **39,15 %** de la totalité des élèves
- Un grand nombre d'enfants en situation de handicap (avec notifications MDPH) est scolarisé à Toulouse en écoles publiques.
- **1 211 enfants** notifiés **en situation de handicap**, connus, sont inscrits à l'école publique dont **223** en école **maternelle** et **988** à l'école **élémentaire**. Ces chiffres sont basés sur le déclaratif des familles au moment de l'inscription. Certains enfants n'ont pas encore de notification MDPH à ce moment-là.

Sur le temps périscolaire

- **306 enfants** ont été accompagnés par un **Accompagnant de Vie et de Loisirs** sur les temps périscolaires dans les écoles primaires publiques toulousaines (contre 238 en 2020-2021) dont :
 - 148 enfants sur les Claé municipaux
 - 158 enfants sur les Claé gérés par les fédérations
- Sur les Claé associatifs, environ **27 AVL** ont été en poste au cours de l'année.

FOCUS

Le projet d'inclusion

En 2022, **922 enfants et adolescents** en situation de handicap ont été accueillis sur les **offres de Loisirs**.

378 enfants et adolescents ont bénéficié d'un **projet d'inclusion** (accompagné d'un AVL). Un entretien avec la famille afin de formaliser un accueil individualisé pour l'enfant ou l'adolescent est organisé lorsque cela est nécessaire et le projet d'inclusion, si cela est favorable à l'accueil de l'enfant, peut permettre la mise à disposition d'un AVL.

FOCUS

En pratique – les objectifs

- Réunir les conditions de la réussite des projets transversaux (Projet d'Inclusion/PI).
- 100 % Accessibilité Inclusion Sociale des enfants âgés de 3 à 17 ans.
- Mener les entretiens avec la famille, le directeur de la structure et si besoin des professionnels de l'éducation ou de la santé connaissant l'enfant.
- Formaliser les préconisations nécessaires à la conduite du projet en accord avec la famille.
- Recruter, former et accompagner les Accompagnants de Vie de Loisirs (AVL).
- Appuyer et soutenir les équipes de directions sur le terrain à leur demande.
- Assurer le suivi des Projets d'Inclusion et favoriser la sortie du dispositif chaque fois que c'est possible.

Direction Enfance et Loisirs : une mission Inclusion

L'accès aux offres de Loisirs de droit commun pour tous les enfants est un droit fondamental. Dans ce contexte, la Mission inclusion est constituée d'une équipe de 2 coordinateurs Inclusions, répartie par territoires, elle réceptionne les demandes d'inscriptions de tous les enfants bénéficiant d'une notification de la MDPH. Cette Mission inclusion dépend du Domaine Offre de loisirs Inclusif de la Direction Enfance et Loisirs (DEL). Ses missions principales consistent à :

- Étudier chaque demande d'inscription en accueils de loisirs et/ou en séjours vacances afin d'évaluer et de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir l'accès à l'offre extrascolaire municipale toulousaine à tous et toutes
- Ratifier des Conventions pluriannuelles avec des Instituts spécialisés afin de favoriser l'accueil, en Accueils de Loisirs (ADL) d'enfants fréquentant ces établissements.

La Mission inclusion de la DEL travaille en transversalité avec les directions membres du groupe « Enfance, Jeunesse, Familles » animé par le Domaine Handicap Accessibilité et Vie sociale. Ainsi qu'avec :

- Les services ressources de la DEL (Inscriptions, soRH)
- Les équipes de directions sur le terrain (services ADL municipaux et de proximité, et service séjour vacances)
- Les familles
- Les IME, DITEP, IEM, Hôpitaux de jour
- Les partenaires institutionnels (MDPH, CAF...)
- Les organismes de formation

Conclusion

Le Domaine Handicap Accessibilité et Vie sociale ainsi que les 3 dispositifs Inclusion décrits ci-dessus œuvrent au sein de la collectivité de façon transversale.

Ainsi un groupe de référents inclusion Enfance Jeunesse Familles se réunit une fois par mois. Il s'agira notamment de travailler la continuité des parcours des enfants et des familles : passage de la crèche à l'école et/ou à l'accueil de loisirs.

Le Domaine Handicap, Accessibilité et Vie sociale accompagne les acteurs du territoire en faveur d'une vraie mixité des publics à l'occasion des événements proposés sur son territoire. Pour ce faire elle s'est dotée dès septembre 2022 d'une labellisation Villes pour Tous qui garantit, au-delà de l'accessibilité réglementaire, une offre inclusive. Ces critères de labellisation ont été établis de façon concertée avec les partenaires associatifs œuvrant dans le champ du handicap.



Le label Villes pour Tous

Contexte

Les Rencontres Ville&Handicap, qui se déroulaient chaque année en novembre depuis 12 ans, ont évolué pour devenir en 2022 Villes pour Tous. Cette évolution vers une labellisation d'événements de droit commun rendus accessibles et inclusifs a pour objectif de :

- répondre à une réelle logique d'inclusion en limitant « l'entre soi » et en apportant de la mixité aux événements « grand public »
- proposer une programmation annuelle d'événements de septembre à février et de mars à août
 - couvrir des événements sur tout le territoire de Toulouse Métropole
 - faire adopter par les opérateurs en matière d'événementiel les bons réflexes d'inclusion dès la naissance de leur projet

Tout type d'événement (exposition, festival, spectacle, conférence, forum, etc) peut être labellisé Villes pour Tous tant qu'il répond à une réelle logique d'inclusion : il ne s'agit pas uniquement d'événements abordant spécifiquement les questions liées au handicap.



FOCUS

Villes pour Tous en chiffres

Les partenaires du premier semestre débuté en septembre 2022 :

- 56 partenaires, directions métier, institutionnels, associatifs, entreprises, artistes...
- 12 communes de Toulouse Métropole: Beauzelle, Blagnac, Bruguères, Castelnau, Colomiers, Cugnaux, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville, Seilh, Toulouse, Tournefeuille

Les actions :

- 20 actions relatives aux loisirs
- 8 expositions
- 6 festivals et forum
- 41 actions relatives à la culture
- 25 actions sportives
- 8 actions relatives à l'emploi

La participation :

- 500 participants à la journée sportive et ludique à Alex Jany
- Plus de 1200 participants au salon de l'emploi sur les Ramblas
- Plus de 1400 participants à la Ludothèque Géante
- 8000 participants à la semaine Seniors et +



FOCUS

Forum de l'Emploi

D'octobre 2022 à juin 2023, 4 grands forums de l'emploi ont pris place sur le territoire toulousain. L'appui du Domaine Handicap Accessibilité et Vie sociale auprès des organisateurs a permis la prise en compte du handicap, dès l'étape de préfiguration de l'événement : lieux et mobiliers adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap, présence systématique de traducteurs en Langue des Signes française (LSF), association systématique du Domaine Handicap en amont, communication des événements sur la plateforme emploi de Toulouse Métropole, appui aux communes de la Métropole sur leurs événements emploi. Enfin une attention particulière à la présence d'Entreprises Adaptées parmi les recruteurs a été portée.



Un plan de communication ambitieux

Rendre les événements accessibles et inclusifs en faveur de toutes et tous c'est aussi faire les connaître le plus largement possible et permettre à chacun, quelle que soit sa situation d'empêchement, d'accéder à l'information.

Ainsi le programme des événements labellisés Villes pour Tous a été déployé à divers formats accessibles : en facile à Lire et à Comprendre, en braille, grâce à des vidéos en Langue des Signes françaises,...

De plus une grande campagne de communication, ciblant le grand public, a été déployée. 45 spots publicitaires ont été diffusés sur Toulouse FM en septembre, novembre et janvier. Actu Toulouse a proposé une double page sur Villes pour Tous ainsi que des agendas et articles réguliers au formats web ou papier. Le magazine Clutch a également promu notre label. À Toulouse et le TIM ont proposé chacun un article. Côté réseaux sociaux, de très nombreux événements ont été mis en avant sur la page Facebook Villes pour Tous et la marraine de cette première saison a publié régulièrement sur Instagram et Tik Tok. Affichage et présence du label ont occupé l'espace public. Enfin, le programme, quel qu'en soit le format (accessible, classique, vidéo, numérique ou papier) a été diffusé sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

Outils d'accessibilité

L'accessibilité réglementaire est incontournable mais un événement labellisé Villes pour Tous c'est beaucoup plus que cela. Pour favoriser le caractère inclusif de tous ces événements de droit commun, le Domaine Handicap s'est doté d'outils d'accessibilité qu'il a déployés autant qu'il était possible et judicieux de le faire. Ces outils ont été mis à disposition des publics gratuitement ;

- La possibilité de faire appel à des souffleurs d'images afin de permettre à des personnes non ou malvoyantes d'assister dans des conditions optimales à un spectacle ou à une exposition
- L'audiodescription, utilisable via l'application Twavox téléchargeable gratuitement sur Android et iOS, en moyenne, une trentaine de spectateurs ont utilisé ce dispositif sur chacune des actions du 1er semestre sur lesquelles il était déployé
- L'interprétation en Langue des Signes française a été proposée sur 52 événements lors du premier semestre Villes pour Tous
- Les gilets vibrants qui permettent aux personnes sourdes, autistes, ... de ressentir la musique ont été déployés sur une quinzaine d'actions toujours sur ce 1er semestre.



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE HANDICAP 2022



➔ [HTTPS://METROPOLE.TOULOUSE.FR/KIOSQUE/HANDICAP-GUIDE-PRATIQUE](https://metropole.toulouse.fr/kiosque/handicap-guide-pratique)



Mairie de Toulouse
Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale
Domaine Handicap & Accessibilité
Tél. : 05 31 22 92 56

